

1) DESCRIPTION DES ELEMENTS PREOCCUPANTS

(paroles de l'enfant, faits observés)

2) RENCONTRE(S) AVEC LES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT :

(leur positionnement, leurs explications quant aux difficultés relevées par l'école, leur réaction à l'annonce de l'information préoccupante).

SIGNATURE